

# DEMANDE DE DEROGATION DE TONNAGE



Le demande est à adresser à :

- Mairie, Place de l'église, 84 400 SAIGNON
- Fax : 04 90 04 64 03
- Mail : [mairie@saignon.fr](mailto:mairie@saignon.fr)

Toute demande de dérogation de tonnage doit être déposée au moins 10 jours avant la date de passage présumée du ou des véhicules, accompagnée de la copie recto/verso des cartes grises des véhicules

**L'accord de la commune ne sera effectif qu'après réception par l'entreprise de la copie du présent document visé par M. le Maire**

Le transporteur bénéficiaire d'une autorisation exceptionnelle de circuler est responsable des accidents de toutes natures et des dégradations ou avaries qui pourraient être occasionnées tant aux tiers qu'au domaine public entier (chaussée et dépendances) et il ne pourra à aucun moment mettre en cause la commune, notamment à la suite d'un affaissement de chaussée ou d'un éboulement de mur de soutènement provoqué par le passage d'un véhicule circulant sous la présente autorisation exceptionnelle.

En particulier, le transporteur sera tenu de supporter les frais de remise en état de la chaussée et des dépendances du chemin emprunté. Les frais de réparation des dégradations apparentes seront décomptés au tarif des déboursés des services techniques et travaux de la commune ou au tarif de l'entreprise qui sera chargée d'effectuer les réparations pour le compte de la commune.

De plus, une autorisation de dérogation de tonnage a un caractère essentiellement précaire et révoquant et pourra être retirée ou suspendue à tout moment si la commune constate que les dégradations risquent de devenir trop importantes pour la sauvegarde du domaine public routier ou trop dangereuse pour la circulation générale et la sécurité des usagers.

Par ailleurs, le chauffeur est seul responsable de son itinéraire et de la possibilité de passage et de retournement de son véhicule sur les chemins qu'il emprunte.

LE DEMANDEUR	CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION
<p>.....</p> <p>Date : .....</p> <p><i>Cachet et signature</i></p> <p><i>précédée de la mention « lu et approuvé »</i></p>	<p>.....</p> <p>Date : .....</p> <p><i>Cachet et signature</i></p> <p><u>Limitation de tonnage accordée :</u></p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>

Code postal : 84400 – SAIGNON – Téléphone : 04 90 74 16 30 – Télécopie : 04 90 04 64 03

e-mail : [mairie@saignon.fr](mailto:mairie@saignon.fr) – site : [www.saignon.fr](http://www.saignon.fr)

Ouvert tous les jours sauf le samedi – Accueil du public de 9 h à 12 h

## Renseignements relatifs à la demande de dérogation de tonnage

Voie(s) sur la ou lesquelles porte(nt) la demande de dérogation de tonnage :

.....  
.....  
.....  
.....

Nom de l'entreprise	
Numéro de téléphone de l'entreprise	
Numéro de télécopie de l'entreprise	
Adresse mail de l'entreprise	
Nom et coordonnées de la personne responsable ou désignée par l'entreprise	
Nom du bénéficiaire	
Adresse de livraison	
Objet de la dérogation de tonnage	
Date de livraison	
Limite de tonnage sollicitée	

## Renseignements relatifs au(x) véhicule(s)

Numéro d'immatriculation	Tonnage (charge comprise)

Code postal : 84400 – SAIGNON – Téléphone : 04 90 74 16 30 – Télécopie : 04 90 04 64 03

e-mail : [mairie@saignon.fr](mailto:mairie@saignon.fr) – site : [www.saignon.fr](http://www.saignon.fr)

Ouvert tous les jours sauf le samedi – Accueil du public de 9 h à 12 h